

de réglottes portant d'un côté un chiffre, de l'autre un mot :

116)

a) EBRIOSE	II	III
b) AMATOR	XXX	<i>his.</i>
c) MOICE		III
d) <i>moICE</i>		VIII
e) <i>uappa</i>		VIII
f) VIX RIDES		XII
g) MORARIS		XIII
h) ARGVTE		XV
i) TERNIX		XVIII
k) BENIGNVS		XXIA
l) FELIX		IV

Ces tessères devaient servir à un jeu.

P. 112. Inscription trouvée dans le lit du Tibre (voir plus haut, n° 65).

P. 115. — Texte trouvé à Rome sur le tracé de la nouvelle promenade Flaminia. (Communication de M. Le Blant).

117) BEATISSIMO martyri

PRESBYTERO Valentino
Damasus episcopus
fecit

P. 119. — Sur une lame de bronze provenant des fouilles de Nénî. (Communication de M. Le Blant).

FOVBIΛIA · TVPTIΛIA · C · N · VXOR
HOCE · SEIGNVM · PRO · CN · FILIOD
DIANA I · DONVM · DEDIT

P. 130. — Inscriptions funéraires de la collection Dutuit à Rome.

P. 139. — Inscription au génie

des *saccarii* de Rome (voir plus haut n° 65).

P. 140. — Inscriptions funéraires chrétiennes.

COMPTE RENDU DE L'ACADÉMIE DES
SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
1888.

P. 262 et suiv. — P. Guiraud, *Un document nouveau sur les assemblées de l'Empire romain*. — Remarquable travail sur la grande inscription de Narbonne citée plus haut (*C. I. L.*, XII, 6038). L'auteur tire de ce document les conclusions suivantes :

1° Il n'y avait qu'un seul prêtre pour le culte de l'empereur en Narbonaise; c'est aujourd'hui un fait incontestable.

2° Cette fonction était annuelle.

3° Ce prêtre avait à sa disposition deux licteurs au moins et une place d'honneur lui était réservée dans les jeux.

4° Le flamine était admis dans le sénat de Narbonne.

5° La femme du flamine avait droit aux mêmes honneurs que lui; elle portait, elle aussi, la robe blanche ou rouge et probablement une couronne d'or. Elle ne pouvait, comme son mari, toucher un cadavre, et ils ne prêtaient serment que de leur plein gré.

6° Sorti de charge, le flamine pouvait s'élever à lui-même une statue. La formule de l'inscription à graver sur la base de cette statue était fixée d'avance (nom du flamine de son père, de sa patrie; année où